

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS DE SEINE

Année 2017

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°6
SEANCE DU VENDREDI 1^{er} DECEMBRE 2017

Les membres du Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine se sont réunis à l'hôtel du Département des Hauts-de-Seine dans la salle ordinaire des délibérations.

La séance est ouverte à 10 heures 20 sous la présidence de M. Patrick Devedjian, Président du Conseil d'administration.

Mme Pauline Winocour-Lefèvre procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Anne-Christine Bataille, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Jean-Didier Berger, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Anne Capiaux, Isabelle Caullery, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Arnaud de Courson, Daniel Courtes, Isabelle Debré, Rita Demblon-Pollet, Patrick Devedjian, Cécile Dumoulin, Sylvie d'Estève, Josiane Fischer, Ghislain Fournier, Vincent Franchi, Janick Géhin, Armelle Gendarme, Marie-Laure Godin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Olivier Larmurier, Nathalie Léandri, Olivier Lebrun, Marie Pierre Limoge, André Mancipoz, Yves Ménel, Rémi Muzeau, Karl Olive, Sébastien Perrotel, Jean-François Raynal, Yves Révillon, Laurent Richard, Yann Scotte, Georges Siffredi, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Jean-Noël Amadéi (pouvoir à Elisabeth Guyard), Marie-Hélène Amiable, Camille Bédin (pouvoir à Anne-Christine Bataille), Georges Bénizé (pouvoir à Pauline Winocour-Lefèvre), Eric Berdoati (pouvoir à Patrick Devedjian), Véronique Bergerol (pouvoir à Georges Siffredi), Nicole Bristol (pouvoir à Karl Olive), Laurent Brosse (pouvoir à Ghislain Fournier), Frédérique Collet (pouvoir à Arnaud de Courson), Christian Dupuy (pouvoir à Isabelle Caullery), Elsa Faucillon, Pierre Fond (pouvoir à Cécile Dumoulin), Alexandra Fourcade (pouvoir à Olivier Larmurier), Laureen Genthon, Marcelle Gorgues (pouvoir à Hélène Brioux-Feuchet), Nicole Goueta (pouvoir à Daniel Courtes), Patrick Jarry, Didier Jouy (pouvoir à Sonia Brau), Joséphine Kollmannsberger (pouvoir à Philippe Benassaya), Olivier de La Faire (pouvoir à Marie-Hélène Aubert), Grégoire de La Roncière (pouvoir à Yves Révillon), Denis Larghero (pouvoir à Armelle Tilly), Michel Laugier (pouvoir à Laurent Richard), Alice Le Moal (pouvoir à Jeanne Bécart), Gabriel Massou, Guy Muller (pouvoir à Bertrand Coquard), Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Nathalie Pitrou (pouvoir à Marie-Laure Godin), Alexandra Rosetti, Elodie Sornay (pouvoir à Catherine Arenou), Paul Subrini (pouvoir à Isabelle Debré), Joaquim Timoteo, Laurence Trochu (pouvoir à Jean-François Raynal), Yves Vandewalle, Laurent Vastel (pouvoir à Jean-Didier Berger).

M. LE PRESIDENT – Mes chers amis, mes chers collègues,
Soyez les bienvenus ici, à Nanterre. Nous allons commencer nos travaux pour le sixième Conseil d'administration de l'EPI.
Je constate que nous avons le quorum, donc nous pouvons effectivement délibérer.

Approbation du compte-rendu analytique n° 5 de la séance du 02 juin 2017

Y-a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Le compte-rendu de la séance du 02 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017-EPI-CA-45 - Débat d'orientations budgétaires

M. LE PRESIDENT – Nous abordons le DOB.

Ce DOB est un DOB qui, pour la première fois, va concerner une année complète, avec des crédits de fonctionnement qui s'élèvent à 15,8 M€ Ces orientations budgétaires démontrent que, depuis la création de l'Établissement public, c'est-à-dire il y a presque deux ans, on ne dépense pas plus, on dépense mieux et on dépense moins, en étant d'ailleurs plus efficace.

Je rappelle que notre Établissement public fonctionne avec des moyens qui ont été mis à disposition par les deux Départements et que l'objectif est de regrouper intelligemment, si on le peut, nos compétences, nos expériences, nos ressources, pour améliorer les services que nous rendons à la population, et donc, nous avons créé une structure souple et légère.

Nous entrons donc dans cette discussion sur le DOB et la parole est à Yann Scotte, le Vice-président de la Commission des finances, qui rapporte sur ce projet.

YANN SCOTTE – Il m'incombe en l'absence d'Eric Berdoati d'ouvrir ce débat d'orientations budgétaires.

Comme vous le savez, le CGCT prévoit que nous ayons cette discussion dans les deux mois précédant le vote, vote qui aura lieu le 23 janvier 2018.

Aussi, et au-delà de la préparation du budget, c'est l'occasion, au regard du rapport spécial relatif à l'activité des services de notre Établissement, que je vous avais présenté pour l'année 2016 le 2 juin dernier, d'aborder ce DOB selon deux axes :

- d'abord, de projeter notre action pour l'année 2018 ;
- ensuite, de présenter les conséquences pour les grandes masses du budget de cette même année 2018.

Débutons donc par les projets.

Pour mémoire, les fonctions supports de l'EPI sont assurées respectivement par les Yvelines pour le secrétariat général et la gestion comptable et financière et par les Hauts-de-Seine pour les ressources humaines.

Les autres fonctions supports (juridique, commande publique, informatique, etc.) sont mobilisées autant que de besoin dans chacun des Départements.

Pour mémoire toujours, notre action s'incarne dans trois directions :

- l'archéologie préventive ;
- l'information, l'instruction et le suivi des agréments en vue de l'adoption ;
- l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, enfin.

S'agissant de l'archéologie préventive, elle est placée sous le contrôle du Préfet de région au travers de l'action des fonctionnaires de la DRAC. On distingue les diagnostics des fouilles préventives. L'exécution des diagnostics relève d'un monopole public, tandis que les fouilles préventives sont, pour leur part, ouvertes à la libre-concurrence.

Si, en 2017, le Service Archéologique Interdépartemental a été en capacité d'absorber onze opérations, dix de diagnostic, une de fouilles préventives, en 2018, en l'état actuel de notre connaissance des projets d'aménagement, les opérations d'archéologie préventive à réaliser sont au nombre de sept s'agissant du diagnostic, une s'agissant des fouilles préventives.

Si l'objectif premier est d'exercer la mission d'archéologie préventive pour le compte de deux Collectivités territoriales, le Service interdépartemental doit également poursuivre les missions de recherche scientifique, d'inventaire et de gestion/conservation des collections et de valorisation du patrimoine archéologique.

À ce titre et dans le cadre du partenariat formalisé en 2012 par une convention de coopération décentralisée avec la Région de Tavush en Arménie, un projet de recherche en collaboration avec des partenaires locaux est en cours d'élaboration.

Enfin, le Service archéologique interdépartemental assure un rôle de conseil auprès des aménageurs publics et privés, contribuant ainsi à concilier la protection du patrimoine et l'aménagement du territoire.

Pour réaliser ses missions, ce Service dispose de sept archéologues, quatre spécialistes en conservation/restauration, deux chargés administratifs et financiers, un chargé de la logistique et un apprenti.

S'agissant maintenant de la mission d'adoption, depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service interdépartemental de l'adoption est donc en charge de :

- l'instruction et la délivrance de l'agrément ;
- le recueil et le suivi des pupilles de l'État ;
- le suivi des enfants confiés en vue d'adoption ;
- l'information et l'accompagnement des femmes souhaitant accoucher dans le secret de leur identité ;
- l'accompagnement des demandes d'accès aux origines personnelles ;
- l'autorisation de tout organisme qui sert d'intermédiaire pour l'adoption.

En 2018, les principaux projets consisteront, au-delà des missions traditionnelles, à accompagner les familles vers des projets alternatifs à l'adoption.

Le Service interdépartemental de l'Adoption est devenu le plus important de France.

Pour réaliser l'ensemble de ses missions, sous la responsabilité d'un chef de service et d'une adjointe, ce Service compte une équipe de neuf travailleurs sociaux, trois psychologues et huit chargés administratifs.

Voyons maintenant l'entretien et l'exploitation du réseau routier interdépartemental.

Ce Service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie est en charge :

- de l'entretien routier ;
- de l'exploitation de la voirie ;
- de la gestion administrative du domaine public ;
- de l'ingénierie en lien avec l'entretien et l'exploitation.

En 2017, les montants inscrits au budget correspondaient à la période du 1^{er} avril au 31 décembre. En 2018, les propositions concerneront pour la première fois une année pleine et correspondront, à l'euro près, au transfert des budgets respectifs des Départements.

Le budget proposé en 2018 sera calibré pour éviter une dégradation du patrimoine aboutissant à des difficultés structurelles. Il est calibré pour un hiver 2017-2018 normal. Un complément serait nécessaire en cas d'hiver rigoureux.

Ce service est composé à l'heure actuelle de 277 agents répartis entre la Direction des services de la politique d'entretien et de l'exploitation, le Service territorial urbain des Hauts-de-Seine, celui des Yvelines, le Service territorial des Yvelines Vallée-de-Seine et le Service territorial des Yvelines rurales.

S'agissant maintenant de la mutualisation et de l'optimisation des achats, dès le 15 avril 2016, les Départements ont adopté le principe d'une mutualisation et d'une optimisation des achats de véhicules. Les Départements et l'EPI ont approuvé le principe de 12 conventions de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché. Neuf concernent l'entretien et l'exploitation des réseaux routiers départementaux, deux les ressources humaines et une la communication.

Cette démarche de rapprochement et de coopération dans le domaine de la commande publique va se poursuivre et se généraliser en 2018 et s'inscrit dans la perspective de réaliser des économies d'échelle significatives.

Après cette présentation à grands traits de nos projets, venons-en à l'esquisse de notre budget 2018.

Ce budget sera, comme en 2017, constitué de quatre postes, chacun étant financé selon une clef de répartition déterminée au cas par cas entre les Départements.

Le fonctionnement de l'Établissement public pour un montant de 270 k€ selon la même répartition des contributions des Départements, pour mémoire, fixée initialement et confirmée lors du budget primitif 2017 à 50 % pour chacune des parties.

L'archéologie préventive : 400 k€ de dépenses et 320 k€ de recettes. Sur le secteur non-concurrentiel, il est prévu un montant de dépenses de 300 k€ soit un montant légèrement supérieur au BP 2017, mais bien inférieur au cumul BP plus BS 2017. Les dépenses d'investissement, pour 26 800 € permettront de financer l'acquisition de logiciels métiers spécifiques et le remplacement de matériel topographique. Le secteur non-concurrentiel prévoit une recette estimée à 220 k€ S'agissant du secteur concurrentiel, il est prévu d'allouer un montant prévisionnel de 100 k€ en dépenses, autant en recettes. Il est précisé qu'il n'est pas envisagé, en 2018, de modifier la répartition des contributions des Départements, fixée initialement lors de la déclaration d'intérêt interdépartementale et confirmée lors du vote du budget primitif 2017 à 67 % pour les Yvelines, 33 % pour les Hauts-de-Seine.

L'adoption, pour un montant de 75 k€ Les montants concernant les achats nécessaires à la prise en charge des pupilles de l'État, l'organisation d'une conférence et des subventions aux associations proposant un accueil, une écoute et un accompagnement complémentaire du Service Interdépartemental seront reconduits à l'identique. Le marché d'externalisation des évaluations psychologiques a été ajusté en volume et sera relancé dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Département des Hauts-de-Seine afin d'optimiser le coût. Il est précisé qu'il n'est pas envisagé, en 2018, de modifier la répartition des contributions des Départements fixée initialement à 40 % pour les Yvelines, 60 % pour les Hauts-de-Seine.

L'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental. Les activités transférées à l'EPI au titre de la section de fonctionnement nécessitent une enveloppe de crédits de l'ordre de 13 M€ Ceci correspond donc au cumul des dépenses en année pleine des deux Départements. Dans le détail, l'exploitation des routes requiert 2 M€, la maintenance des équipements de régulation du trafic 2,2 M€, la pérennité des chaussées 3,5 M€ la pérennité de la signalisation 1,5 M€, la pérennité des abords 500 k€, la pérennité des équipements de la route 2 M€, la mise en valeur des paysages 1 M€, le remboursement aux communes des dépenses d'éclairage public 150 k€, enfin, les moyens généraux alloués à la voirie 200 k€. Là aussi, il n'est pas prévu de modification de la répartition entre les Départements : pour mémoire, 40 % pour les Yvelines, 60 % pour les Hauts-de-Seine.

S'agissant des charges de personnel, elles sont estimées à 2 M€ et concernent 32 postes contractuels, 4 postes d'agent en détachement, une provision pour 11 postes vacants, ainsi qu'une provision pour 4 postes à créer. Il est précisé que seuls les agents en mutation et les contractuels sont rémunérés par l'Établissement public, alors que les agents mis à disposition continuent d'être rémunérés par leur collectivité d'origine.

Enfin, il convient de rappeler que l'EPI 78/92 n'a pas vocation à équilibrer sa section d'investissement par le recours à la dette. De même, il n'est pas prévu qu'il apporte sa garantie à des emprunts souscrits par des tiers.

En conclusion, l'année 2018 sera la première de fonctionnement de tous les services sur une année complète. Les crédits de fonctionnement de l'Établissement public devraient donc avoisiner les 15,8 M€ La participation que lui verseront les deux Départements se fera à budget constant en année pleine, soit une prévision de 6,3 M€ pour les Yvelines, 9,2 M€ pour les Hauts-de-Seine.

L'Établissement public interdépartemental démontre au quotidien depuis sa création en février 2016 et la mise en place progressive des services la pertinence du rapprochement des deux Départements, en améliorant sans cesse la qualité du service rendu à l'usager et en générant des économies de fonctionnement.

Il apporte la preuve d'un fonctionnement opérationnel sans dépense ni administration supplémentaire, en mutualisant les moyens et les ressources, et concrétise l'engagement de ne pas dépenser plus d'argent public, mais d'être encore plus efficace dans la conduite des politiques publiques au service des Yvelinois et des Hauts-séquanais.

M. LE PRESIDENT – Merci beaucoup

Qui veut intervenir ?

ARNAUD DE COURSON – Merci, Monsieur le Président.

On est dans une réunion de l'Établissement public interdépartemental, on lit beaucoup de choses concernant la fusion ou l'arrêt de cette fusion. Je pense que vous avez eu un certain nombre de réunions, il y a des choses que vous pouvez dire et d'autres que vous ne pouvez pas dire, donc merci de nous faire part de ce que vous pouvez nous dire sur l'avenir de cette fusion et ce qui pourrait arriver.

Nous avons voté en juin dernier, de mémoire, le principe de la fusion et on attend que le gouvernement veuille bien nous dire ce qu'il en pense. J'ai bien compris qu'il y avait un certain nombre de sujets concernant le périmètre futur de la Métropole du Grand Paris.

Qu'est-ce que vous pouvez nous dire, parce qu'on est tous dans le flou ?

M. LE PRESIDENT – Je crois que notre fusion a respecté tous les paramètres internes, c'est-à-dire propres à nos deux Collectivités, et nous attendons donc la réponse de l'État.

Cette réponse de l'État est évidemment conditionnée par le choix que le Gouvernement fera de l'organisation de la région parisienne. Tout le monde comprend facilement que si le périmètre de la Métropole qui sera retenu était celui de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe, c'est-à-dire la petite couronne, c'est vrai que notre fusion pose un problème, parce qu'on est à cheval sur la frontière : un Département est à l'intérieur de la Métropole et l'autre est à l'extérieur. Ce n'est pas impossible, mais, enfin, cela complique. En plus, deuxième incertitude, on ne sait pas, dans ce cas-là, quel est l'avenir des Départements qui sont à l'intérieur de la petite couronne. Je comprends donc que tant que le Gouvernement n'a pas défini sa position par rapport au projet métropolitain, il reste dans l'expectative.

Cela dit, je constate que le débat, aujourd'hui, s'est profondément infléchi sur la question du périmètre.

Je crois qu'à la suite de l'action qui a été conduite par tout le monde, par, en particulier, tous les élus de nos deux Départements, mais aussi par vos présidents, par aussi les autres Départements, y compris, d'ailleurs, les Départements de gauche, la situation a évolué et, il me semble – en tous les cas, c'est ce que nous a dit le Préfet Cadot dans les relations qu'on a pu avoir au niveau de la concertation qui est en cours –, il y avait trois possibilités :

- une possibilité : la petite couronne ;
- une deuxième possibilité : entre la petite couronne et la grande couronne, ce qu'ils appelaient « la zone dense » ;

- troisièmement : la grande couronne.

Le gouvernement a demandé au Préfet, premièrement, d'abandonner l'hypothèse de la zone dense. On n'en parle plus et, deuxièmement, d'instruire le périmètre sur la grande couronne.

Je crois que les arguments que nous avons fait observer sur le périmètre réduit à la petite couronne ont porté. Je ne sais pas ce que sera le reste. Il y a d'autres paramètres qui interviennent, mais sur la question du périmètre, je crois que la bataille est bien engagée.

Dès lors, notre projet de fusion a toute sa pertinence. Nous sommes à l'intérieur de la Métropole et nous représentons une simplification administrative préconisée par le gouvernement. La difficulté que nous pouvions avoir avec la petite couronne disparaît dès lors que l'on retient le périmètre de la grande couronne.

Voilà ce que l'on peut dire, je crois, à ce stade.

Pour le reste... Le gouvernement et le Président de la République doivent prendre position, en principe, au mois de janvier sur l'Ile-de-France. En décembre, c'est pour la province, mais pas pour nous, semble-t-il. C'est ce qu'on nous dit, en tous les cas.

Encore un bon mois avant de savoir à quelle sauce on sera mangé.

Qui d'autre veut intervenir ?

Je mets aux voix le donné acte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-EPI-CA-46 – Rapport annuel 2017 des représentants du Conseil d'administration de l'EPI siégeant au Conseil d'administration de Citallios pour l'exercice clos le 31/12/2016.

VINCENT FRANCHI – Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit effectivement du rapport annuel sur l'exercice 2016, donc le rapport 2017, des représentants du Conseil d'administration de l'Établissement public siégeant en Conseil d'administration de Citallios.

L'exercice 2016, vous le savez, a été marqué par la fusion de quatre SEM issues de nos deux Départements :

- la SEM 92 ;
- Yvelines Aménagement ;
- la SEMERCLI ;
- la SARRY 78.

Le processus de fusion s'est finalisé au cours du Conseil d'administration du 7 septembre 2016 par la transmission universelle du patrimoine des structures absorbées et par des comptes qui intègrent les résultats des quatre structures pour la totalité de l'année 2016.

Il a été procédé au cours du Conseil d'administration du 7 septembre à la création de Citallios.

Il a été acté par la modification des statuts d'un capital social qui s'élève à 15 175 220 € à un élargissement de l'objet social, à l'adoption d'une nouvelle dénomination, au fait d'acter la composition du Conseil d'administration à 18 sièges, dont 11 destinés aux représentants des Collectivités locales, et à la désignation de 12 censeurs.

Le Conseil d'administration a élu Pierre Bédier en qualité de Président du Conseil d'administration et a nommé M. Hervé Gay Directeur général de Citallios et, sur sa proposition, M. Daniel Talamoni Directeur général délégué de Citallios.

Le Conseil d'administration a institué un Comité d'audit des investissements, des risques et des rémunérations et a désigné les membres.

Enfin, le Conseil a institué une Commission des marchés et désigné deux administrateurs pour y siéger.

Le capital social, qui s'élève donc à 15 175 220 € est réparti en 892 660 actions entre les mains de 32 actionnaires.

Le siège social a été transféré rue des Trois Fontanot à Nanterre.

Le Conseil d'administration a tenté de s'approcher de la parité, puisqu'il est composé de 8 femmes et 10 hommes, d'autant que les actionnaires qui disposaient de deux sièges se sont tous soumis à cette volonté.

L'ensemble des Collectivités locales détient 75,63 % du capital et respecte donc le plafond légal dans le cadre d'une SEM qui est fixé à 85 %.

L'année 2016, si elle a été marquée par la fusion, a été aussi marquée par une prise de contrats exceptionnelle, avec 24 nouveaux contrats qui ont été remportés et qui généreront pour les années à venir 14,8 M€ de rémunération. Ces contrats se répartissent ainsi :

- 2 concessions ;
- 2 opérations en propre ;
- 3 AMO d'aménagement ;
- 5 mandats d'AMO de construction ;
- 11 études.

Au 31 décembre 2016, les opérations couvertes par un contrat en cours et les opérations en cours de liquidation ou en attente de quitus du client sont les suivantes :

- 29 conventions de concession ;
- 18 mandats de construction ou d'aménagement ;
- 66 contrats de prestations de services ;
- 6 contrats de promotion immobilière ou VEFA.

Les dépenses d'investissement de la société arrêtées au 31 décembre s'élèvent à 123,9 M€ Elles se répartissent à peu près en trois tiers :

- 39 % concernent le renouvellement urbain ;
- 31 % l'aménagement ;
- 30 % la construction.

Le compte de résultat a fait apparaître un déficit de 1 205 454 € qui s'explique évidemment par la fusion, mais aussi par les retards pris dans le cadre du nouveau programme ANRU.

La trésorerie opérationnelle est marquée par une situation positive de 44 M€ et la trésorerie de fonctionnement a une situation positive qui s'élève à 15,3 M€

Sur les perspectives d'avenir, on peut considérer que l'année 2016, si elle a été marquée par ces nouveaux contrats, a aussi été marquée par un marché qui a été peu dynamique, avec peu de consultations d'aménageurs, des mandats d'équipements publics qui sont faibles en nombre et très concurrentiels, des études et conseils en amont avec des besoins des Collectivités qui sont croissants, mais avec peu de financements, en lien avec la baisse des dotations de l'État, et des programmes ANRU qui s'achèvent et de nouveaux programmes ANRU qui tardent à démarrer.

Les recettes prévisionnelles sont donc en baisse de 26 % sur les opérations de renouvellement urbain. Les opérations d'aménagement hors ANRU sont, par contre, en forte croissance, de l'ordre de 21 %, notamment grâce aux nouvelles concessions et aux opérations propres conduites par Citallios.

Les prestations d'études et de conseil augmentent fortement, de l'ordre de 82 %, en raison des nombreux contrats gagnés en 2016.

Les charges prévisionnelles ont été recalées avec un objectif supplémentaire de réduction des charges de 1 % et s'élèvent ainsi à 12 361 000 € et les services extérieurs augmentent de 16 % en raison du maintien de nos charges, des loyers et des charges locatives des locaux précédemment occupés par les SEM à Clichy-la-Garenne, Montigny-le-Bretonneux ou au Chesnay.

Il est donné acte du rapport annuel 2017.

2017-EPI-CA-47 – Prestations sociales- Participation à la protection sociale complémentaire.

GHISLAIN FOURNIER – Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit en fait, tout simplement, par cette délibération, de faire bénéficier les agents de l'EPI d'un contrat collectif de protection sociale complémentaire pour les risques santé et prévoyance. Pour ce faire, l'Établissement public interdépartemental s'était associé à la procédure de mise en concurrence organisée par le CIG Grande Couronne.

À l'issue de cette mise en concurrence, pour le risque santé, le CIG a choisi Harmonie Mutuelle et, pour le risque prévoyance, il a choisi Intériale.

Après avis favorable du CT du 26 septembre dernier, il vous est donc proposé que l'EPI participe au financement de la protection sociale complémentaire des agents.

Pour ce faire, pour le risque santé, le montant de la participation par agent serait fixé à 28 € et le montant de la participation par agent pour le régime de prévoyance serait fixé à 12 €

Il vous est donc proposé d'adhérer à la convention de participation du CIG Grande Couronne, Harmonie Mutuelle d'un côté et Intériale de l'autre.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-EPI-CA-48 – Conditions d'attribution de l'indemnité de sujétions horaires délibération modificative.

Le rapport 48 est retiré de l'ordre du jour et sera présenté à la prochaine séance du Conseil d'administration.

2017-EPI-CA-49 – Réforme du régime indemnitaire en vue de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

GHISLAIN FOURNIER – Nous avons approuvé le RIFSEEP en 2017 pour les agents qui étaient accueillis à cette époque au Département, pour les cadres d'emplois qui étaient présents au sein de l'EPI en juillet 2017.

Depuis, on a recruté sur d'autres cadres d'emplois, notamment les adjoints administratifs, adjoints techniques et agents de maîtrise.

Ce qui vous est proposé, tout simplement, dans ce rapport, c'est d'adapter les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP pour ces cadres d'emplois qui ont intégré depuis que nous l'avons validé la première fois.

C'est tout simplement une mise à jour qui vous est proposée, et il y en aura vraisemblablement d'autres, au fur et à mesure qu'on intégrera de nouveaux cadres d'emplois.

Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-EPI-CA-50 – Détermination des taux de promotion afférents aux cadres d'emplois de techniciens, des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef territoriaux.

GHISLAIN FOURNIER – L'Établissement public se donne les outils afin de pouvoir faire progresser la carrière des agents recrutés. Cela concerne les agents détachés recrutés par l'Établissement public.

Ce dispositif est calé sur ce qui existe dans les deux Départements, de façon à éviter les différences de traitement, sur les cadres d'emplois de techniciens, d'ingénieurs, d'ingénieurs en chef territoriaux.

C'est une délibération qui a reçu également un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-EPI-CA-51 – Tableau des effectifs - Créations et suppressions de postes à temps complet.

GHISLAIN FOURNIER – Le rapport concerne l'adaptation du tableau des emplois, comme nous le faisons les uns et les autres dans nos différentes Collectivités.

Nous avons, à travers le tableau des emplois, en janvier 2017, ouvert 24 postes, nous en avons ouvert 13 en juin 2017. Là, il s'agit en fait de pourvoir à nouveau à des postes vacants, pour lesquels les procédures de recrutement sont en cours.

Ce qu'il vous est proposé, c'est d'adapter ce tableau des emplois, donc de transformer deux postes d'adjoint technique principal de première et deuxième classes en adjoints techniques et également de créer un poste d'agent de maîtrise, deux postes d'adjoints techniques et un poste de rédacteur à temps complet.

Avis favorable à l'unanimité également de la Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-EPI-CA-52 – Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la grande couronne.

GHISLAIN FOURNIER – Il s'agit, dans cette dernière délibération, de prévoir une procédure d'indemnisation de l'Établissement public en cas de nécessité de remplacement des agents qui seraient malades (longue maladie, accident).

Pour ce faire, on propose de se rallier à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance menée par le CIG, qui regroupe, vous le savez, près de 600 Collectivités. On se rallie à cette procédure et on attend la réponse du CIG qui va arriver en novembre 2018, avant de décider si on contracte ou non à la proposition du CIG pour cette assurance statutaire.

Avis favorable à l'unanimité également de la Commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-EPI-CA-53 – Recours aux agriculteurs pour assurer le déneigement de certains tronçons de routes départementales du Département des Yvelines.

BERTRAND COQUARD – Question d'actualité, Monsieur le Président.

Il s'agit du recours aux agriculteurs pour assurer le déneigement de certains tronçons de routes départementales du département des Yvelines.

Depuis le 8 juillet 2011, le Conseil Général des Yvelines a décidé, d'une part, de mettre en place un dispositif permettant de recourir aux agriculteurs pour le déneigement de certains tronçons et, d'autre part, de mettre à disposition, pour certaines communes, des lames de déneigement.

Vous avez un rappel des différents services qui sont proposés entre mi-novembre et mi-mars. Vous avez une liste de 25 circuits de salage qui sont classés par trois catégories liées à l'importance du trafic. En fait, sur les circuits qui sont un peu éloignés, afin d'être plus efficaces, nous allons donner la possibilité aux agriculteurs de pouvoir déneiger par eux-mêmes.

C'est en lien avec la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, où une consultation a été lancée afin de pouvoir sélectionner les candidats. 14 agriculteurs ont été sélectionnés. Des conventions entre ces agriculteurs et le Département des Yvelines ont été signées.

L'EPI, aujourd'hui, dispose également de 14 lames de déneigement fournies par le Département des Yvelines dans le cadre de la convention de fourniture à titre gratuit des ressources du Département des Yvelines à l'EPI.

Les interventions font l'objet, bien sûr, d'une indemnisation, dont les tarifs sont prévus dans la convention et actualisés chaque année selon le barème d'entraide de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France et l'évolution du SMIC.

En conséquence de quoi il vous est proposé quatre points :

- de poursuivre le partenariat avec la profession agricole pour le déneigement de certains tronçons de routes départementales des Yvelines ;
- d'autoriser le Président de l'Établissement public à signer les conventions avec les agriculteurs qui sont annexées au rapport ;
- de poursuivre la mise à disposition de lames de déneigement à destination des communes de Montainville, Gaillon-sur-Montcient, Davron et Aulnay-sur-Mauldre ;
- enfin, d'autoriser le Président de l'Établissement public à signer les conventions avec ces communes.

Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017-EPI-CA-54 – Protocole transactionnel.

BERTRAND COQUARD – Suite au transfert de la gestion des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier des départements du 78 et 92 à l'EPI, l'Établissement interdépartemental doit se doter d'une possibilité d'indemniser les dommages qu'il pourrait causer.

Le contrat d'assurance de l'établissement prévoit une franchise à 7 500 €. Dans le cas où il y aurait des sinistres inférieurs à cette franchise, malheureusement, nous devons délibérer pour signer un protocole transactionnel pour chaque sinistre.

Vous avez deux sinistres qui sont identifiés ici : un à Plaisir et un à Rocquencourt suite à un caillou projeté par une débroussailleuse.

Il convient donc, lors de ces délibérations, de pouvoir accepter le versement de deux indemnités de 349,49 € et de 641,66 €, et d'approuver les protocoles transactionnels annexés à la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, rapidement, efficacement, comme on en a l'habitude dans nos deux Départements.

Je vous indique que le prochain Conseil d'administration aura lieu à Jouy-en-Josas.
Il est fixé au mardi 23 janvier à 10 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11 heures 10.

Le Secrétaire :

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE

Le Président :

Patrick DEVEDJIAN